

X

injustice de l'égalité de l'amende. Elle est dérisoire p<sup>r</sup> le riche - cruelle au pauvre.

Peine de mort.

pas une seule voix ne s'est élevée contre elle, pendant l'antiquité & le moyen âge.

Le premier meurtrier, dans la genèse, n'est pas condamné à mourir. - néanmoins

les lois de Moïse consacrent la peine de mort.

- Augustin Nicolas, au 17<sup>e</sup> siècle, se prononce contre ~~elle~~ la torture. - après Montesquieu

Beccaria le premier, attaque la peine de mort.

vs\* J. J. Rousseau la soutient. Contr. social II ch 59.

copie

X

Beautés du  
peuple

en 1791, le comité de législation par l'organe de Lepelletier S<sup>t</sup>-Fargeau, propose de l'abolir

Mais malgré Pétion & Duport la proposition fut rejetée presque à l'unanim

& « aux applaudissements des tribunes » (230)

X d'après le Code Pénal de 1810, elle est applicable dans 22 cas. en plus la mutilation aux parri  
& aux régicides. plutard on y joignit le sacrilège - ~~la~~ brochure de Guizot. 1822